

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 JUILLET 2016

L'an deux mil seize le 26 Juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 Juillet 2016

Etaient présents : Mesdames DESPRES Muriel, CHABOUD Any, DUSSAPT Christiane, EPRON Catherine, MARTIN Annick, LACROIX Aurélie, GOUACHON Véronique, BOISSINOT Muriel, SENTISSI Bertille et Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, FAVIER-BOSSON André, BONDURAND Jean-Claude, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, CONDEVAUX Jean-François, PILLOT Jean-François, MILLET Patrick (arrivée à 19h45), RUCHON Gaëtan (arrivée à 20h05), LARDON Jean-Yves.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur BOCHENT Pierre ayant donné procuration à Madame Bertille SENTISSI

Madame DUMAS Isabelle ayant donné procuration à Madame Muriel DESPRES

Madame FAVRE-VICTOIRE Christiane ayant donné procuration à Madame Véronique GOUACHON

Monsieur DUBOULOZ Emmanuel ayant donné procuration à Monsieur DEVILLE François

Absents excusés: Mesdames FAUDOT Claudine, DEFROMONT Isabelle et Monsieur GASPARINI Gil-Laurent.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Catherine EPRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2016

Chaque membre du conseil municipal ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2016, les élus présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le compte rendu de la séance du 12 Juillet 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire salue les membres présents et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire des récents attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray.

QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

I. TRAVAUX

Objet : Aménagement et assainissement de la RD 233 à Allinges – Route de Valère et route de Commelinges – Approbation de l'Avant-Projet (AVP)

Exposé : Monsieur le Maire, le Maître d'Œuvre

Le Maire introduit ce point en rappelant l'importance de ce projet au vu des nombreux problèmes d'inondations, encore constatés le week-end dernier, mais également des projets de constructions de logements aidés et de résidence intergénérationnelle et de crèche à Commelinges, ainsi que du projet de second groupe scolaire sur le site de l'Aérospatiale.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole au bureau CANEL Ingénierie et au bureau Montmasson pour une présentation de l'Avant-Projet.

Il est rappelé que le Conseil Municipal, par délibération en date du 10 mai 2016, a retenu le groupement Canel Ingénierie Infrastructure / cabinet Montmasson pour la mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux cités en objet.

Les deux bureaux d'études présentent les différents scénarios envisageables, notamment en ce qui concerne l'emplacement de l'exutoire pour les eaux pluviales.

Le scénario n°2 est retenu, à savoir un seul exutoire en amont de la traversée de la déviation du PN 68, à Mésinges dans une parcelle appartenant à la commune d'Allinges pour permettre de résoudre le déficit d'apports hydriques de la zone humide du marais de Béttencuiche au lieu du scénario n° 1 qui prévoyait 2 exécotoires, un premier exutoire artificiel à l'entrée de la route de Valère sur une parcelle communale classée en zone UB, puis un rejet dans un exutoire à Mésinges.

L'exutoire réalisé sera naturel et paysagé et entrera parfaitement dans le cadre esthétiquement parlant.

Cette solution permettra de conjuguer :

- efficience économique, car moins coûteuse et préservation du foncier communal.
- action écologique, apports hydriques pour « nourrir » la zone humide de Béttencuiche qui connaît des déficits pour sa préservation
- esthétisme, car il n'aurait pas été souhaitable d'installer à l'entrée de notre commune un exutoire artificiel sur la route de Valère, la création d'un exutoire naturel et paysagé permettra de revaloriser la zone équipée.

Il est précisé que le Maître d'œuvre travaillera sur la phase Projet qu'il présentera lors d'un prochain conseil municipal courant septembre, avant un lancement des marchés de travaux prévu pour fin septembre.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Approuve** les études d'Avant-Projet (AVP) dans le cadre des travaux d'aménagement et d'assainissement de la RD 233 – Route de Valère et de route de Commelinges

II. URBANISME

Objet : Définition des modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur Patrick BECHEVET, adjoint à l'urbanisme

Il est rappelé au conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification du PLU a été engagée selon une procédure simplifiée et quels sont les motifs de cette dernière, à savoir que celle-ci est nécessaire afin de faciliter la création des équipements publics ou d'intérêt collectif ainsi que des commerces en autorisant les toits plats non végétalisés, et de faciliter la réalisation d'un projet de construction d'une résidence intergénérationnelle comprenant une crèche et environ 55 logements locatifs sociaux, actuellement à l'étude sur le hameau de Commelinges.

Une note de présentation du projet a été jointe à la convocation.

Décision :

Après débat et vote,

Vu l'article L123-13-3 du code de l'urbanisme

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2016 approuvant le PLU

Vu l'arrêté municipal engageant la modification n°1 du PLU selon une procédure simplifiée

Vu le projet de modification du PLU

Le Conseil Municipal avec 18 voix pour, 1 voix contre (Muriel BOISSINOT) et 5 abstentions (Annick MARTIN, Aurélie LACROIX, Bertille SENTISSI, Pierre BOCHENT, Jean-François PILLOT.

- **Décide** de mettre à la disposition du public le projet de modification n°1 du PLU accompagné de l'exposé de ses motifs et des avis émis par les personnes publiques associées (le cas échéant), ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé. Ces documents seront déposés à la mairie d'Allinges pendant un mois, du lundi 8 août au vendredi 9 septembre 2016 et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00.
- **Décide** que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

La présente délibération sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie et mention dans un journal local au plus tard le vendredi 29 juillet 2016.

III. FINANCES

Objet : Budget principal – Décision Modificative n°1

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur Gilles NEURAZ, adjoint aux finances

Afin de prendre en compte :

- Les frais pour lesquels la commune a été condamnée à payer dans le cadre des différents recours contentieux engagés, notamment contre le PLU
- Le montants définitif du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) s'élevant à 73 013€ (66 000€ prévu au budget)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget principal 2016 suivante :

Dépenses de Fonctionnement

Article	Libellé	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
60632	Fournitures de petit équipement	8000	
60633	Fournitures de voirie	5000	
6232	Fêtes et cérémonies	2000	
615221	Entretiens et réparations bâtiments publics	2100	
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		7100
6712	Amendes fiscales et pénales		11000
TOTAL		17 100	17 100

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal avec 2 voix contre (Bertille SENTISSI et Pierre BOCHENT)

- **Approuve** la décision modificative n°1 au budget primitif 2016
-

IV. INTERCOMMUNALITE

Objet : Proposition de dissolution du SIDISST transmise par arrêté du Préfet de Haute-Savoie en date du 17 mai 2016 – Avis du Conseil Municipal

Exposé : Monsieur le Maire,

La procédure d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) est arrivée à son terme conformément au déroulement prévisionnel exposé au Conseil Municipal lors de sa réunion du 30 novembre 2015.

Le SDCI, adopté par arrêté préfectoral du 25 mars 2016, prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains (SIDISST), le Préfet de Haute-Savoie est chargé de sa mise en œuvre.

À ce titre, il a pris un arrêté de dissolution du SIDISST le 17 mai 2016, applicable au 31 décembre 2016, et l'avis de la Commune est à nouveau sollicité.

Le conseil municipal a pris connaissance de la proposition, confirmée, de Monsieur le Préfet consistant à dissoudre le SIDISST à la fin de l'année 2016.

Il tient néanmoins à demander le maintien du SIDISST tant que la compétence relative à la prise en charge des participations au SDIS n'est pas établie au niveau intercommunal par une ou plusieurs structures pouvant se substituer à lui.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Décide** de se prononcer contre la décision du Préfet de Haute-Savoie quant à la dissolution du SIDISST.
-

V. FONCIER

Objet : Approbation d'une convention de droit d'usage du domaine privé de la Commune d'Allinges au profit du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE)

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Claude BONDURAND, adjoint aux réseaux

Dans le cadre de sa politique de déploiement de la fibre optique sur le Département, le SYANE a sollicité de la commune une autorisation pour planter un local technique sur un terrain lui appartenant (parcelles cadastrées section D aux numéros 391 et 349 au lieu-dit Baptioux, située derrière le parking existant entre Noyer et l'entreprise RAMAHLO).

La convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières d'un droit d'usage sur ledit terrain.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Approuve** la passation de cette convention avec le SYANE
 - **Autorise** le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier
-

VI. VOEUX

Objet : Vœux du Conseil Municipal pour la création d'un Groupement Hospitalier du Territoire (GHT) au Nord de la Haute-Savoie.

Exposé : Madame Catherine EPRON, Conseillère Municipale, membre du groupe de travail des Hôpitaux du Léman,

Le Conseil Municipal de la commune d'Allinges appuie la stratégie des 3 hôpitaux du Nord du Département : Hôpitaux du Léman (Thonon-les-Bains), le CHAL - Centre Hospitalier Alpes-Léman (Bonneville-Annemasse) et les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc (Sallanches), qui souhaitent deux Groupements Hospitaliers du Territoire (GHT) dans le Département et donc la création d'un GHT Nord regroupant les trois hôpitaux.

Le Conseil Municipal alerte Madame la Directrice Régionale de Santé, qui veut imposer un groupement hospitalier unique sur la Haute-Savoie, des risques en matière de soins de proximité, de prises en charge des patients, des risques liés aux fusions de structures programmées, à la suppression pure et simple d'activités et de services, la réduction du nombre de lits et de postes,...

Le Conseil Municipal demande la création d'un GHT au nord de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal réaffirme la nécessité de conforter l'IFSI (Institut en Formation en Soins Infirmiers) de Thonon-les-Bains, indispensable à la formation des infirmiers et des aides-soignants, indispensable au fonctionnement des Hôpitaux du Léman et établissement d'enseignement supérieur inscrit dans tous les schémas d'aménagement du territoire.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Décide** de formuler les vœux mentionnés ci-dessus
-

QUESTIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire évoque la proposition de Monsieur Paul VAILLY qui souhaite vendre à la commune une partie du terrain situé derrière la mairie, et qui est en emplacement réservé sur le PLU.

Le conseil, unanimement, estime qu'il ne faut pas laisser passer cette proposition. L'acquisition de cette parcelle se fera sur l'année 2017.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance publique à 22h35.

Procès-verbal de séance dressé le 27 Juillet 2016 par la secrétaire élue par ses pairs présents en l'assemblée communale du 26 Juillet 2016.

La secrétaire de séance,

Catherine EPRON

